

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE
MUNICIPALITÉ DE NORMANDIN



AVIS PUBLIC
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance du conseil tenue le 14 avril 2025, le conseil de la Ville de Normandin a adopté le règlement suivant :

- Le règlement numéro 618-2025 Ententes relatives à des travaux municipaux.

Ce règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité émis par la MRC de Maria-Chapdelaine en date du 12 mai 2025.

Avis est de plus donné que le texte de ces règlements sont déposés et qu'ils peuvent en être pris connaissance au greffe de cette ville, aux heures d'ouverture des bureaux, au 1048 rue Saint-Cyrille, à Normandin.

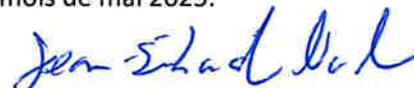
DONNÉ À NORMANDIN CE 13^E JOUR DE MAI 2025.


Jean-Sébastien Nadeau,
Directeur général et greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Jean-Sébastien Nadeau, directeur général et greffier de la ville de Normandin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Ville ainsi qu'affiché sur le babillard de l'hôtel de ville au 1048, rue Saint-Cyrille à Normandin, le 13 mai 2025, en vertu du règlement 532-2018 concernant la publication des avis publics adopté le 12 mars 2018.

En foi de quoi, je donne certificat ce treizième jour du mois de mai 2025.


Jean-Sébastien Nadeau